ABAE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 6, Passage Voltaire, 92800 Puteaux
903 727 618 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2023

Le 30 novembre 2023, au siège social,

Madame Anaïs ANDRÉ, associée unique et Président de la Société, détenant 1 000 actions, composant la totalité du capital de la Société, (l' « **Associé Unique** »), a pris les décisions suivantes :

- Modification de l'article 2 « Objet » des statuts de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision
(Modification de l'objet social de la Société)

L'Associé Unique,

décide de modifier l'article 2 des statuts, qui sera rédigé comme suit :

« Article 2. OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- *La prestation de services de toutes sortes en rapport avec les ressources humaines,*
- *Activité de Holding,*
- *Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, civiles, commerciales, financières, mobilières, ou immobilières, se rapportant à l'un des objets indiqués ci-dessus, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.*

Deuxième décision
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



Anaïs ANDRÉ